

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2023

---

**CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 73

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, M. Brigand, M. Cordier, Mme Gruet, M. Meyer Habib, M. Le Fur,  
Mme Frédérique Meunier, Mme Tabarot, M. Taite, Mme Corneloup, M. Hetzel, Mme Anthoine et  
M. Dubois

-----

**ARTICLE 10**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Toute personne partie faire le djihad à l'étranger fait systématiquement l'objet d'une interdiction définitive de retour sur le territoire français. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les personnes parties faire le djihad à l'étranger, combattent nos principes et nos valeurs et représentent un grave danger pour notre société : ils n'ont pas leur place dans la communauté nationale et doivent faire systématiquement l'objet d'une interdiction de retour sur le territoire français. Tel est l'objet du présent amendement.